

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0496

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Direction Commande publique -
Ingénierie du Bâtiment - Service Marchés
publics/ DMGP
Tél : 04 34 13 32 72/ 04 30 38 02 09
Réf : 2024- FE/PB – RADON/Patrimoine

Objet : Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique) relatif à la réalisation de mesures Radon – attribution, signature du marché et de tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché pour la réalisation de mesures Radon,

Considérant que ces prestations constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-5 du Code de la commande publique, un ensemble homogène en raison de leurs caractéristiques propres et relèvent des familles de nomenclature suivantes :

- interne : 24 3 09 2 – autres études à caractère spécifique
- européenne (CPV) : 90715200-4 - autres services de recherche en matière de pollution

Considérant que le présent marché est lancé en accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant les engagements financiers de l'accord-cadre à savoir : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 9 juillet 2024 pour publication au profil-acheteur « www.achatpublic.com » et au BOAMP avec pour date de parution le 9 juillet 2024,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au mardi 30 juillet 2024 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres et leur pondération tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 – VALEUR TECHNIQUE	60%
CRITÈRE 1.1 – Moyens affectés spécifiquement au marché	25%
Sous-critère 1.1.1 : Organisation de l'équipe affectée au marché <ul style="list-style-type: none"> • L'organigramme complet de la société, en indiquant le nombre de techniciens qualifiés pour chaque prestation. • L'organigramme complet et détaillé de l'équipe affectée aux missions en indiquant pour chaque membre, la fonction, les compétences exploitées, la justification de celles-ci et les responsabilités. • Capacité à effectuer des différentes missions en simultané 	7,5%
Sous-critère 1.1.2 : Qualification et expérience des membres de l'équipe dédiée à l'exécution du marché <ul style="list-style-type: none"> • Note explicitant les qualifications, formations et expériences de chacun des membres de l'équipe dédiée à la réalisation des missions. Fournir les certifications de chaque membre de l'équipe dédiée à la réalisation des missions prévues au CCTP Fournir les attestations de formation pour tous les personnels concernés par les missions radon envisagées. Fournir une copie de l'Agrément ASN de Niveau 1 de la société	7,5%
Sous-critère 1.1.3 : Description des moyens matériels et techniques consacrés aux missions : appareil de mesure, moyens d'accès, outillage, matériels informatiques	5%
Sous-critère 1.1.4 : Description de la démarche qualité mise en place pour le contrôle des rapports ainsi que la qualité technique d'interventions des techniciens	5%
CRITÈRE 1.2 – Délais d'exécution	10%
Sous-critère 1.2.1 : Dispositions arrêtées par le candidat pour garantir le respect des délais prévus au CCTP	5%
Sous-critère 1.2.2 : Dispositions concernant la gestion des analyses des appareils de mesure intégrée du radon, à lecture différée <p>Note précisant les dispositions prises par le Candidat pour garantir la transmission rapide des résultats d'analyses par son laboratoire partenaire. Donner la liste des laboratoires d'analyses accrédités auxquels l'entreprise prévoit de faire appel dans le cadre de la réalisation des missions.</p>	5%
CRITÈRE 1.3 – Méthodologie d'intervention et qualité des livrables	25 %
Sous-critère 1.3.1 : Méthodologie d'intervention jusqu'à la livraison du rapport <ul style="list-style-type: none"> • Description de la méthodologie d'intervention propre aux dépistages Radon dans les établissements recevant du public visés pour le code de la santé publique • Description de la méthodologie d'intervention propre aux mesurages Radon dans les lieux de travail visés pour le code du travail • Note précisant le positionnement du candidat concernant le choix du type 	15 %

<p>d'appareil de mesure intégrée du radon, à lecture différée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Description de la méthodologie d'intervention propre aux ERP visés par les deux réglementations (code du travail et code de la santé publique) et pour lesquels la réalisation des mesurages sera réalisée de manière concomitante. 	
<p>Sous-critère 1.3.2 : Analyse des livrables transmis pour exemples</p> <p>Production de documents obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> un rapport de dépistage d'ERP conforme aux de la exigences de la décision n°2022-DC-0743 de l'ASN homologuée par l'arrêté du 23 décembre 2022 un rapport de mesurages des lieux de travail conforme au CCTP 	<p>10 %</p>
<p style="text-align: center;">2- PRIX</p> <p>Le critère prix sera évalué de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25% sur la base du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) remis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). - 15 % sur la base d'un devis quantitatif estimatif masqué. L'acheteur public a pré-établi un DQE masqué dont les candidats ne peuvent avoir communication. Les prix unitaires de chaque offre seront appliqués aux prestations et quantités indiquées dans le Devis Quantitatif Estimatif masqué. <p>Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule :</p> <p>(meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.</p>	<p>40%</p>

Considérant que 3 plis ont été réceptionnés , à savoir :

- APAVE Exploitation France sise rue de la Sarriette - 34130 Saint-Aunès ;
- PRESTARADON sise 201 chemin vieux de Chusclan - 30200 Bagnols-sur-Cèze ;
- AC ENVIRONNEMENT SASU, sise 64 rue Clément Ader, 42153 Riorges ;

Considérant que l'acheteur public a décidé d'examiner les offres avant les candidatures, et de ce fait seules les candidatures des opérateurs économiques classés premiers ont été analysées,

Considérant la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les fournitures cités en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé),

Considérant que suite à l'analyse des offres et au classement final, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de société PRESTARADON sise 201 chemin vieux de Chusclan - 30200 Bagnols-sur-Cèze,

Considérant qu'au regard des renseignements relatifs à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de l'offre économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La société PRESTARADON sise 201 chemin vieux de Chusclan - 30200 Bagnols-sur-Cèze est retenue au titre de l'accord-cadre relatif à la réalisation de mesures Radon.

Les prestations s'exécuteront par application des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix unitaires aux quantités réellement exécutées et dans les limites minimale et maximale suivantes : sans montant minimum annuel, montant maximum annuel : 50 000 € HT

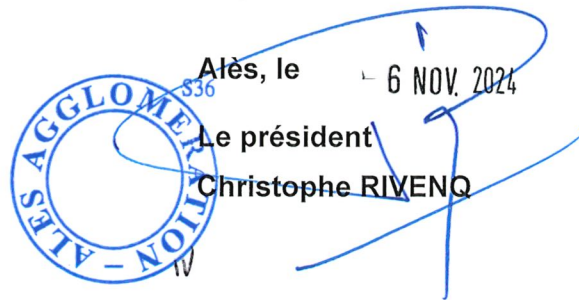
ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'1 an à compter de sa date de notification reconductible 3 fois dans les conditions définies à l'article 7. 2 du présent CCAP.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 6 NOV. 2024
Le président
Christophe RIVENQ





MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

I Rappel de l'objet de la consultation :

La présente consultation concerne : **Marché de prestations Intellectuelles**

Rappel du contenu du marché

La présente consultation porte sur la réalisation de Mesures Radon des bâtiments appartenant à l'agglomération d'Ales

Type de marché :

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE avec les limites financières annuelles suivantes

Avec un montant minimum annuel : Sans Minimum

Montant maximum annuel : 50 000€ HT

Caractéristiques de la consultation :

Marché à procédure adaptée.

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Date de Publication du marché : **le mardi 09 juillet 2024**

Date et heure limites de remise des offres : **le mardi 30 juillet 2024 à 12h.**

CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES			TOTAL	CLASSEMENT
CANDIDAT(S)	1- PRIX (40 %)	2- VALEUR TECHNIQUE 60 %		
PRESTARADON	Montant du détail quantitatif estimatif : 3 810 € H.T 25/25	1.1 Moyens affectés spécifiquement au marché (25%) Note : 18,5/25	82,50/100	1
	Montant du détail quantitatif estimatif Masqué: 13 460 € H.T 15/15	1.2 Délais d'exécution (10%) Note : 7/10		
		1.3 Méthodologie d'intervention et qualité des livrables (25 %) Note : 17/25		
NOTES TOTALES	40/40	42,50/60		
AC ENVIRONNEMENT	Montant du détail quantitatif estimatif : 7 425€ H.T 12,83/25	1.1 Moyens affectés spécifiquement au marché (25%) Note : 19/25	60,05/100	2
	Montant du détail quantitatif estimatif Masqué: 19760 € H.T 10,22/15	1.2 Délais d'exécution (10%) Note : 6/10		
		1.3 Méthodologie d'intervention et qualité des livrables (25 %) Note : 12/25		
NOTES TOTALES	23,05/40	37/60		

CANDIDAT(S)	CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES		
	1- PRIX (40 %)	2- VALEUR TECHNIQUE 60 %	TOTAL
APAVE EXPLOITATION	Montant du détail quantitatif estimatif : 12 632,50 € H.T 7,54/25	1.1 Moyens affectés spécifiquement au marché (25%) Note : 17,5/25 1.2 Délais d'exécution (10%) Note : 4/10 1.3 Méthodologie d'intervention et qualité des livrables (25 %) Note : 14/25 35,50/60	50,25/100
	Montant du détail quantitatif estimatif Masqué: 28 020 € H.T 7,2115		
	14.75/40		
NOTES TOTALES			3

Rappel des critères de choix des offres :

Le critère de prix est noté sur 40 :

Les critères sont éventuellement déclinés en sous-critères auxquels on a attribué une note, le total des notes des sous-critères étant égal à 100.

A la note obtenue, est appliqué un coefficient de pondération (K) selon la formule :

Exemple : si le critère A est divisé en 2 sous-critères

Critère 1 = sous-critère 1 + sous-critère 2

Note pondérée 1 = critère 1 x K

Les notes pondérées de chaque offre sont ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre sur 100, selon la formule :

Exemple : si on a deux critères 1 et 2

NOTE GLOBALE DE L'OFFRE partie PRIX = Note pondérée 1 + Note pondérée 2

Les offres seront classées par ordre décroissant de notes globales.

L'offre ayant obtenue la meilleure note sera retenue.

Le critère technique est noté sur 60 :

Les critères sont éventuellement déclinés en sous-critères auxquels on a attribué une note.

Les notes sont ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre : exemple

si le critère A est divisé en 2 sous-critères

Critère 1 = sous-critère 1 + sous-critère 2

Note critère 1 = note sous critère 1 + note sous critère 2

Les notes de chaque offre sont ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre, selon la formule :

Exemple : si on a deux critères 1 et 2

NOTE GLOBALE DE L'OFFRE partie TECHNIQUE = Note pondérée 1 + Note pondérée 2

Les offres seront classées par ordre décroissant de notes globales.

II Appréciation des critères de jugement des offres :

Critères récapitulatifs :

Les offres seront jugées selon les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – VALEUR TECHNIQUE	60%
CRITÈRE 1.1 – Moyens affectés spécifiquement au marché	25%
<p><u>Sous-critère 1.1.1 : Organisation de l'équipe affectée au marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organigramme complet de la société, en indiquant le nombre de techniciens qualifiés pour chaque prestation. ➤ L'organigramme complet et détaillé de l'équipe affectée aux missions en indiquant pour chaque membre, la fonction, les compétences exploitées, la justification de celles-ci et les responsabilités. ➤ Capacité à effectuer des différentes missions en simultané 	7,5%
<p><u>Sous-critère 1.1.2 : Qualification et expérience des membres de l'équipe dédiée à l'exécution du marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Note explicitant les qualifications, formations et expériences de chacun des membres de l'équipe dédiée à la réalisation des missions. <p>Fournir les certifications de chaque membre de l'équipe dédiée à la réalisation des missions prévues au CCTP</p> <p><i>Fournir les attestations de formation pour tous les personnels concernés par les missions radon envisagées.</i></p> <p><i>Fournir une copie de l'Agrément ASN de Niveau 1 de la société</i></p>	7,5%
<p><u>Sous-critère 1.1.3 : Description des moyens matériels et techniques consacrés aux missions</u></p> <p>Appareil de mesure, moyens d'accès, outillage, matériels informatiques</p>	5%
<p><u>Sous-critère 1.1.4 : Description de la démarche qualité mise en place pour le contrôle des rapports ainsi que la qualité technique d'interventions des techniciens</u></p>	5%
CRITÈRE 1.2 – Délais d'exécution	10%
<p><u>Sous-critère 1.2.1 : Dispositions arrêtées par le candidat pour garantir le respect des délais prévus au CCTP</u></p>	5%
<p><u>Sous-critère 1.2.2 : Dispositions concernant la gestion des analyses des appareils de mesure intégrée du radon, à lecture différée</u></p> <p>Note précisant les dispositions prises par le Candidat pour garantir la transmission rapide des résultats d'analyses par son laboratoire partenaire.</p> <p>Donner la liste des laboratoires d'analyses accrédités auxquels l'entreprise prévoit de faire appel dans le cadre de la réalisation des missions.</p>	5%

Critères	Pondération
CRITÈRE 1.3 – Méthodologie d'intervention et qualité des livrables	25 %
<p><i>Sous-critère 1.3.1 : Méthodologie d'intervention jusqu'à la livraison du rapport</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de la méthodologie d'intervention propre aux Dépistages Radon dans les Etablissements Recevant du Public visés pour le code de la santé publique • Description de la méthodologie d'intervention propre aux Mesurages Radon dans les lieux de travail visés pour le code du travail • Note précisant le positionnement du candidat concernant le choix du type d'appareil de mesure intégrée du radon, à lecture différée. • Description de la méthodologie d'intervention propre aux ERP visés par les deux réglementations (code du travail et code de la santé publique) et pour lesquels la réalisation des mesurages sera réalisée de manière concomitante. 	15 %
<p><i>Sous-critère 1.3.2 : Analyse des livrables transmis pour exemples</i></p> <p>Production de documents obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un rapport de dépistage d'ERP conforme aux de la exigences de la décision n°2022-DC-0743 de l'ASN homologuée par l'arrêté du 23 décembre 2022 • un rapport de mesurages des lieux de travail conforme au CCTP 	10 %
<p style="text-align: center;">2- PRIX</p> <p><u>Le critère prix sera évalué de la manière suivante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 25% sur la base du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) remis dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). - 15 % sur la base d'un Devis Quantitatif Estimatif masqué. L'acheteur public a pré- établi un DQE masqué dont les candidats ne peuvent avoir communication. Les prix unitaires de chaque offre seront appliqués aux prestations et quantités indiquées dans le Devis Quantitatif Estimatif masqué. <p><u>Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule :</u></p> <p><i>(meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix).</i></p>	40%

De manière générale l'analyse de la valeur technique des offres est menée suivant les réponses fournies par les entreprises dans leur mémoire technique et reprend les points attendus pour chaque sous critère.

Les sous-critères 1.1, 1.2, 1.3 seront évalués de la manière suivante :

Détail de notation	Évaluation
Non adaptée	2
Peu adaptée ou insuffisamment de détails pour l'ensemble des éléments d'appréciation	4
Adaptée mais des éléments importants d'appréciation sont insuffisamment détaillés.	6
Adaptée, les éléments principaux d'appréciation sont bien décrits	8
Très bien adaptée, complète et très précise pour l'ensemble des éléments d'appréciation.	10

Afin de correspondre à la pondération de chaque sous-critère, il sera procédé à l'application de la formule suivante :

(Note correspondant à la somme de l'évaluation du tableau ci-dessus pour chaque thème x coefficient de pondération du sous-critère)

III Offres déposées :

Prix des DQE: Offres initiales

N° Offre	Candidats	TOTAL DQE CHT	TOTAL DQEMASQUE CHT
1	PRESTARADON	3 810 €	13 460 €
2	APAVE EXPLOITATION	12 632,50 €	28 020 €
3	AC ENVIRONNEMENT	7 425 €	19 760 €

IV Demande de précisions et/ou de compléments au stade de l'offre :

Des questions ont été adressées aux deux entreprises pour demande de détails et régularisations sur leurs offres concernant le critère de prix (DQE et BPU).

Demande faite par courrier Recommandé électronique via profil acheteur pour une date de remise **le 11 octobre 2024 à 12h00**

Candidat	Nature de la demande	Nature de la réponse
APAVE EXPLOITATION	Q1 – Demande de communication des certificats de compétences pour les opérateurs dédiés au marché	Le candidat transmet les les attestations des 15 intervenants dédiés au marché
PRESTARADON	Q1 – Complément d'information demandé sur la capacité du candidat a traiter des commandes multiples.	Le candidat indique prioriser les commandes relatives au marché si celui-ci est notifié. Le candidat indique également disposer d'une organisation rigoureuse permettant de gérer efficacement les les délais, priorités et ces ressources.
	Q2 - Complément d'information demandé sur les modèles de rapport. Demande de transmission de rapport complété en lieu et place de maquettes vierges.	Le candidat transmet deux exemples de rapport complétés (1 code du travail et 1 code de la santé publique).
	Q3 - Demande de confirmation des prix du BPU au regard des spécificité des prestations décrites dans le CCTP.	Le candidat confirme l'ensemble des prix du BPU
AC ENVIRONNEMENT	Q1 - Complément d'information demandé sur une description des moyens matériels et techniques que vous envisagez d'utiliser pour la mission spécifique mesure Radon.	Le candidat transmet un mode opératoire complet spécifique au dépistage Radon
	Q2 - Complément d'information demandé sur la liste des laboratoires d'analyses accrédités auxquels l'entreprise prévoit de faire appel dans le cadre de la réalisation des missions mesures de Radon.	Le candidat apporte une précision sur ce point spécifique (un laboratoire prioritaire et un en complément)

Prix après questions / réponses :

N° Offre	Candidats	TOTAL DQE € HT	TOTAL DQE MASQUE € HT
1	PRESTARADON	3 810 €	13 460 €
2	APAVE EXPLOITATION	12 632,50 €	28 020 €
3	AC ENVIRONNEMENT	7 425 €	19 760 €

V **Conformité des offres :**

Les offres des candidats PRESTARADON, APAVE EXPLOITATION et AC ENVIRONNEMENT sont donc conformes et recevables.

VI **Jugement des offres :**

VI.1 **Prix après demande de précisions**

Le critère de prix est noté sur 40 (40%) :

Le calcul du prix se fera dans le respect de la formule suivante : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix

Candidat(s)	Prix € H.T.	Note sous critères	Notes
PRESTARADON	Montant du détail quantitatif estimatif : 3 810 € H.T.	25/25	40/40
	Montant du détail quantitatif estimatif Masqué: 13 460€ H.T.	15/15	
APAVE EXPLOITATION	Montant du détail quantitatif estimatif : 12 632,50 € H.T.	7,54/25	14,75/40
	Montant du détail quantitatif estimatif Masqué: 28 020€ H.T.	7,21/15	
AC ENVIRONNEMENT	Montant du détail quantitatif estimatif : 7 425 € H.T.	12,83/25	23,05/40
	Montant du détail quantitatif estimatif Masqué: 19 760 € H.T.	10,22/15	

VI.2 Valeur technique de l'offre après demande de précisions sur 60 (60%)

Critère 1.1 Moyens affectés spécifiquement au marché sur 25 (25%)

Sous-critère 1.1.1 : Organisation de l'équipe affectée au marché sur 7.5

Le candidat détaillera :

- L'organigramme complet de la société, en indiquant le nombre de techniciens qualifiés pour chaque prestation.
- L'organigramme complet et détaillé de l'équipe affectée aux missions en indiquant pour chaque membre, la fonction, les compétences exploitées, la justification de celles-ci et les responsabilités.
- Capacité à effectuer des différentes missions en simultanément

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 7.5
PRESTARADON	<p>Synthèse de l'offre : Société est une micro entreprise unipersonnelle</p> <p>Le Candidat propose un seul interlocuteur affecté à 100 % au marché</p> <p>Capacité à effectuer des relevés en simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat n'apporte pas de précisions 	4	3
APAVE EXPLOITATION	<p>Synthèse de l'offre : Société nationales L'agence dédié au marché est située à Nîmes. Soutien régional (agence du Var et des Bouches du Rhône)</p> <p>Le Candidat propose une équipe dédié au marché et détaille le rôle de chaque intervenants</p> <p>Personnel encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef d'agence • Deux pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un qui assure la bonne exécution du marché ○ Un qui intervient en qualité d'expert Radon <p>Personnel Administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une assistante d'agence <p>Personnel Opérationnel 16 intervenants référencés avec la possibilité d'en mobiliser une dizaine</p> <p>Capacité à effectuer des relevés en simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat garantit le nombre d'intervenants nécessaires à exécution du marché et au respect du planning d'intervention. • Le candidat indique le critère non applicable : marché uniquement dédié au Radon 	8	6
AC ENVIRONNEMENT	<p>Synthèse de l'offre : Société avec des Antennes nationales L'agence dédié au marché est située à Caissargues Soutien régional (agence du Var et des Bouches du Rhône)</p> <p>Le Candidat propose une équipe dédié au marché et détaille le rôle de chaque intervenants</p> <p>Personnel encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un responsable d'agence • Un responsable d'activité • Un Chargé de projets <p>Personnel Administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une assistante (prélèvement d'air) <p>Personnel Opérationnel 1 Opérateurs de repérage</p> <p>Capacité à effectuer des relevés en simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat n'apporte pas de précisions 	8	6

Sous-critère 1.1.2 : Qualification et expérience des membres de l'équipe dédiée à l'exécution du marché sur 7.5

- Note explicitant les qualifications, formations et expériences de chacun des membres de l'équipe dédiée à la réalisation des missions

- Fournir les certifications de chaque membre de l'équipe dédiée à la réalisation des missions prévues au CCTP
- Fournir les attestations de formation pour tous les personnels concernés par les missions radon envisagées.
- Fournir une copie de l'Agrément ASN de Niveau 1 de la société

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 7.5
PRESTARADON	<p>Synthèse de l'offre : Une seule personne dédié au marché</p> <p>Ancien Ingénieur à l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire)</p> <p>Représentant des Organismes Agréés Radon à la commission d'agrément des organismes agréés de l'ASN</p> <p>Expérience de plus de 20 années dans les dépistages Radon</p> <p>L'entreprise dispose d'un agrément N1 délivré par l'ASN</p>	10	7.5
APAVE EXPLOITATION	<p>Synthèse de l'offre : Une équipe de 16 intervenants pouvant intervenir sur des mesures avec ou hors champ d'agrément ASN</p> <p>Expériences des intervenants comprennent entre 2 et 18ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 intervenants disposant d'une expérience <5ans • 7 intervenants disposant d'une expérience comprise entre 5 et 10ans • 4 intervenants disposant d'une expérience >10ans <p>L'entreprise dispose d'un agrément N1 délivré par l'ASN</p>	10	7.5
AC ENVIRONNEMENT	<p>Synthèse de l'offre :</p> <p>Une Direction (Responsable d'agence et Responsable d'Activité) qui met en place l'organisation nécessaire au bon déroulement du marché</p> <p>Un chef de projets, qui mène et gère le bon déroulement d'un projet</p> <p>Une équipe de 2 opérateurs (1 opérateur + Chargé de projet) Disposant d'une attestation de compétence justifiant de leur formation Radon niveau 1 option A.</p> <p>L'entreprise dispose d'un agrément N1 délivré par l'ASN</p> <p>Support Siège</p> <p>Une équipe support (Informatique, QHSE, Technique)</p>	8	6

Sous-critère 1.1.3 : Description des moyens matériels et techniques consacrés aux missions sur 5

- Appareil de mesure, moyens d'accès, outillage, matériels informatiques

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 5
PRESTARADON	<p>Synthèse de l'offre : Utilisation des détecteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> DSTN (détecteurs solide de traces nucléaires) de type fermé modèle DPR2 ou DPR3 de la société ALGADE DSTN (détecteurs solide de traces nucléaires) de type ouvert modèle Kodalpha de la société ALGADE <p>Étiquettes apposées à proximité des capteurs</p> <p>Un Ordinateur portable avec logiciel approprié Un mètre laser Un appareil photo Un Véhicule</p> <p>En fonction de l'environnement du mesurage, le candidat sélectionne le modèle de capteur à utiliser</p> <p>Le candidat précise utiliser un seul modèle de détecteur par campagne de mesure dans un même bâtiment</p>	8	4
APAVE EXPLOITATION	<p>Synthèse de l'offre : Le candidat indique que les intervenants disposent d'EPI adaptés</p> <p>La candidat utilise un seul modèle et type de détecteur : DSTN (détecteurs solide de traces nucléaires) de type fermé modèle DPR2 ou DPR3 de la société ALGADE</p> <p>L'offre n'est pas suffisamment détaillée sur les matériels exploités par le Candidat.</p>	6	3
AC ENVIRONNEMENT	<p>Synthèse de l'offre :</p> <p>Le candidat propose un listing très générique (ensemble des diagnostics immobilier)</p> <p>Suite aux questions le candidat indique utiliser des DSTN (détecteurs solide de traces nucléaires) de type fermé modèle CR39/PADC de la société EUROFINS</p>	6	3

Sous-critère 1.1.4 : Description de la démarche qualité mise en place pour le contrôle des rapports ainsi que la qualité technique d'interventions des techniciens sur 5

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 5
PRESTARADON	<p>Synthèse de l'offre : Une seule personne affectée au marché, cette personne se charge également de la rédaction, de la vérification et de l'approbation des rapports.</p>	8	4
APAVE EXPLOITATION	<p>Synthèse de l'offre : Le candidat présente des points à respecter : Transmission du rapport dans les deux mois suivant la réception du rapport d'analyse Transmission des résultats et du rapports sur la plateforme « démarches simplifiée » dans le mois suivant la transmission du rapport au propriétaire ou exploitant Le candidat met en avant un process qualité qui ne semble pas adapté au domaine de compétence (COFRAC Électricité), il ne référence pas de qualification particulière.</p>	2	1
AC ENVIRONNEMENT	<p>Synthèse de l'offre : Le Candidat détaille les phases préalables à l'envoi des rapport afin de s'assurer de la qualité des livrables : Relecture du technicien Contrôle automatisé via le logiciel interne Contrôle par l'assistante (grille de contrôle mise en place par le référent QSE, Directeur Technique et Référents technique) Contrôle par le chargé de projets avant envoi Le candidat possède la certification ISO 9001. Dans le cadre du système management de la Qualité, des contrôles aléatoires sont également réalisés. Le Candidat détaille également la gestion des non-conformités.</p>	8	4

Critère 1.2 – Délais d'exécution sur 10 (10%)

Sous-critère 1.2.1 : Dispositions arrêtées par le candidat pour garantir le respect des délais prévus au CCTP sur 5

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 5
PRESTARADON	<p>Synthèse de l'offre : Le candidat met en avant sa proximité et sa réactivité.</p> <p>Conformement aux exigences du CCTP le candidat rappelle que les délais d'intervention seront ajustés en fonction des contraintes liées au site d'intervention.</p>	6	3
APAVE EXPLOITATION	<p>Synthèse de l'offre : Le candidat renseigne simplement la période de mesurage réglementaire. Il ne se positionne pas sur les délais du CCTP.</p>	2	1
AC ENVIRONNEMENT	<p>Synthèse de l'offre : Synthèse de l'offre : Traitement immédiat de la commande : prise en charge sous 24H</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure de la société • Disponibilité des équipes • Autonomie des techniciens • Organisation interne centralisée autour du responsable d'activité • Organisation des interventions via l'assistante référente • Délais de rédaction et d'édition des rapports optimisés • Suivi des missions en temps réel • Plateforme extranet <p>Respect des <i>délais conformes aux exigences du CCTP.</i></p> <p><i>Le candidat, ne détaille pas les dispositions spécifiques aux mesures Radon (délais de pose, déplacements liés à la pose/dépose des détecteurs...).</i></p>	6	3

Sous-critère 1.2.2 : Dispositions concernant la gestion des analyses des appareils de mesure intégrée du radon, à lecture différée sur 5

Note précisant les dispositions prises par le Candidat pour garantir la transmission rapide des résultats d'analyses par son laboratoire partenaire.

Donner la liste des laboratoires d'analyses accrédités auxquels l'entreprise prévoit de faire appel dans le cadre de la réalisation des missions

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 5
PRESTARADON	<p>Synthèse de l'offre : Transmission des détecteurs en colis approprié à J+1 après dépose.</p> <p>Le candidat prévoit de faire appel à 1 laboratoire de la société (ALGADE)</p> <p>Délais de rendu des résultats : Entre 3 et 4 semaines</p> <p>Le candidat précise qui stock les détecteurs dans un local dédié respectant certaines conditions (lumière, chaleur, concentrations de radon). Le candidat précise également respecter les dates d'utilisation préconisées par le fabricant</p>	8	4
APAVE EXPLOITATION	<p>Synthèse de l'offre : Transmission des détecteurs dans un délais de quelques jours après dépose.</p> <p>Le candidat prévoit de faire appel à 1 laboratoire accrédité ISO/CEI 17025 de la société (ALGADE)</p> <p>Délais de rendu des résultats : Aucun délais renseigné</p>	6	3
AC ENVIRONNEMENT	<p>Synthèse de l'offre : Transmission des détecteurs dans un délais de quelques jours après dépose.</p> <p>Le candidat prévoit de faire prioritairement appel à 1 laboratoire (EUROFINS) En complément un deuxième laboratoire et référencé : ALGADE Aucune information sur les accréditations des laboratoires.</p> <p>Délais de rendu des résultats : 15 pour Eurofins Pas de délais pour Algade</p>	6	3

Critère 1.3 – Méthodologie d'intervention et qualité des livrables sur 25 (25%)

Sous-critère 1.3.1 : Méthodologie d'intervention jusqu'à la livraison du rapport sur 15

Le candidat détaillera :

- Description de la méthodologie d'intervention propre aux Dépistages Radon dans les Établissements Recevant du Public visés pour le code de la santé publique
- Description de la méthodologie d'intervention propre aux Mesurages Radon dans les lieux de travail visés pour le code du travail
- Note précisant le positionnement du candidat concernant le choix du type d'appareil de mesure intégrée du radon, à lecture différée.
- Description de la méthodologie d'intervention propre aux ERP visés par les deux réglementations (code du travail et code de la santé publique) et pour lesquels la réalisation des mesurages sera réalisée de manière concomitante.

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 15
PRESTARADON	<p><u>Méthodologie propre aux Dépistages Radon dans les Établissements Recevant du Public visés pour le code de la santé publique:</u> Rappel du contexte Réglementaire et normatif.</p> <p>Rappel du cadre général , a savoir comparer les concentration mesurées aux niveaux d'actions définis réglementairement</p> <p>Il détaille les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Période de pose et période d'inoccupation • détermination des zones homogènes avec rappel des critère permettant de les déterminer • Exploitation des résultats par zones homogènes • Rédaction du rapport avec comparaison aux niveaux de référence • Transmission du rapport à l'ASN via la plateforme « démarchessimplifiées » <p><u>Description de la méthodologie d'intervention propre aux Mesurages Radon dans les lieux de travail visés pour le code du travail</u></p> <p>Le candidat cadre sa méthodologie sur le Guide pratique « Prévention du risque Radon » édité en 2020</p> <p>Le Candidat rappelle que la gestion du risque radon au titre du code du travail est réalisée au travers de l'évaluation du risque.</p> <p>Le candidat déclare appliquer les recommandations de la DGT présentes dans le guide pour déterminer le nombre de détecteurs posés.</p> <p>Le candidat détaille la stratégie de pose des détecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • local de travail mesuré représentatif • locaux de travail présentant les mêmes caractéristiques techniques (ventilation, chauffage, interface avec le sol) + même activité professionnelle + condition de travail similaires <p>Le candidat identifie 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude préalable (anciens mesurages, plans...) • intervention sur le terrain 	6	9

	<ul style="list-style-type: none"> • après intervention <p><i>Le candidat ne fait pas mention des locaux spécifiques radon</i></p> <p><u>Description de la méthodologie d'intervention propre aux ERP visés par les deux réglementations (code du travail et code de la santé publique) et pour lesquels la réalisation des mesurages sera réalisée de manière concomitante.</u></p> <p>Le candidat indique prioriser la définition des zones homogènes au titre du code de la santé publique (CSP). Et effectue la pose des capteurs conformément aux dispositions réglementairement et normatives.</p> <p>Dans un second temps, il complète la première pose sur les zones non mesurées en CSP par la pose de détecteurs supplémentaires</p> <p>Le candidat apporte la précision que dans certains cas un même détecteur peut être représentatif pour les deux mesures réglementaires.</p> <p><u>Note précisant le positionnement du candidat concernant le choix du type d'appareil de mesure intégrée du radon à lecture différée.</u></p> <p>Utilisation des détecteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DSTN (détecteurs solide de traces nucléaires) de type fermé modèle DPR2 ou DPR3 de la société ALGADE • DSTN (détecteurs solide de traces nucléaires) de type ouvert modèle Kodalpha de la société ALGADE <p>En fonction de l'environnement du mesurage, le candidat sélectionne le modèle de capteur à utiliser.</p> <p>Les DSTN fermés seront utilisés au cas de nécessité (atmosphères empoussiérées ou à fort taux d'humidité). Dans les autres cas, il sera posé des DSTN ouverts.</p> <p><u>Le candidat précise utiliser un seul modèle de détecteur par campagne de mesure dans un même bâtiment</u></p>		
<p>APAVE EXPLOITATION</p>	<p><u>Méthodologie propre aux Dépistages Radon dans les Établissements Recevant du Public visés pour le code de la santé publique:</u></p> <p>Rappel du contexte Réglementaire.</p> <p>Il détaille les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des zones homogènes • Sélection des zones homogènes • Implantation et dépose des dispositifs de mesure • Localisation des zones homogènes • Période de mesurages/Inoccupation/Valeur d'attribution du gaz • Transmission du rapport à l'ASN via la plateforme « démarchés simplifiées » <p>Le candidat ne traite pas des comparaisons avec les niveaux de références définis par le législateur</p> <p><u>Description de la méthodologie d'intervention propre aux Mesurages Radon dans les lieux de travail visés pour le code du travail</u></p> <p>Le Candidat ne propose pas de méthodologie spécifique</p>	<p>4</p>	<p>6</p>

	<p><u>Description de la méthodologie d'intervention propre aux ERP visés par les deux réglementations (code du travail et code de la santé publique) et pour lesquels la réalisation des mesurages sera réalisée de manière concomitante.</u></p> <p>Le Candidat ne propose pas de méthodologie spécifique.</p> <p><u>Note précisant le positionnement du candidat concernant le choix du type d'appareil de mesure intégrée du radon à lecture différée.</u></p> <p>Le candidat liste les quatre laboratoires accrédités et présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de stockage • Les conditions de transport et utilisation <p>Une vérifications périodique des concentrations de Radon dans le local de stockage est effectué.</p>		
AC ENVIRONNEMENT	<p><u>Méthodologie propre aux Dépistages Radon dans les Établissements Recevant du Public visés pour le code de la santé publique:</u></p> <p>Rappel du contexte Réglementaire.</p> <p>Il détaille les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des zones homogènes • Implantation et dépose des dispositifs de mesure • Localisation des zones homogènes • Période de mesurages • Envoi des dosimètres au laboratoire • Réception et interprétation des résultats d'analyses • Envoi du rapport <p>Le candidat traite des comparaisons avec les valeurs d'intérêt de concentration Radon</p> <p><u>Description de la méthodologie d'intervention propre aux Mesurages Radon dans les lieux de travail visés pour le code du travail</u></p> <p>Le Candidat ne propose pas de méthodologie spécifique</p> <p><u>Description de la méthodologie d'intervention propre aux ERP visés par les deux réglementations (code du travail et code de la santé publique) et pour lesquels la réalisation des mesurages sera réalisée de manière concomitante.</u></p> <p>Le Candidat ne propose pas de méthodologie spécifique.</p> <p><u>Note précisant le positionnement du candidat concernant le choix du type d'appareil de mesure intégrée du radon à lecture différée.</u></p> <p>Le Candidat ne se positionne pas sur le choix des appareils de mesure</p>	4	6

Sous-critère 1.3.2 : Analyse des livrables transmis pour exemples sur 10

Production de documents obligatoires :

- un rapport de dépistage d'ERP conforme aux de la exigences de la décision n°2022-DC-0743 de l'ASN homologuée par l'arrêté du 23 décembre 2022
- un rapport de mesurages des lieux de travail conforme au CCTP

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 10
PRESTARADON	<p><u>Rapport de dépistage d'ERP</u> <i>Très bien adaptée, complète et très précise pour l'ensemble des éléments d'appréciation</i> Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte du mesurage • référentiel réglementaire et normatif • méthodes de mesures utilisées • caractéristiques des bâtiments • Plans complets • justification et caractérisation des zones homogènes • conclusions détaillées sous forme de tableau • suites à donner par le propriétaire ou l'exploitant <p><u>Rapport de mesurages des lieux de travail</u> <i>Adaptée, les éléments principaux d'appréciation sont bien présents dans le livrable</i> Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte du mesurage • référentiel réglementaire et normatif • méthodes de mesures utilisées • caractéristiques des bâtiments • Plans complets • conclusions détaillées sous forme de tableau • suites à donner par le propriétaire ou l'exploitant <p><i>La distinctions entre les ensemble de locaux similaires mesurés et les locaux spécifique n'est pas détaillée.</i> <i>Les caractéristiques techniques des zones mesurés ne sont pas détaillées.</i> <i>La présentation des résultats par zone ne reprend pas les prescriptions du Guide DGT/ASN</i> <i>Absence de photos des capteurs posés.</i></p>	8	8

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 10
APAVE EXPOITATION	<p><u>Rapport de dépistage d'ERP</u> <i>Adaptée, les éléments principaux d'appréciation sont bien présents dans le livrable</i> Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte du mesurage • référentiel réglementaire et normatif • caractéristiques des bâtiments • Plans complets • justification et caractérisation des zones homogènes • conclusions détaillées sous forme de tableau • suites à donner par le propriétaire ou l'exploitant <p><i>Le rapport comporte quelques imprécisions (tx inoccupation, méthode de mesurage, justification des ZH approximative)</i></p> <p><u>Rapport de mesurages des lieux de travail</u> <i>Adaptée, les éléments principaux d'appréciation sont bien présents dans le livrable</i> Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte du mesurage • référentiel réglementaire et normatif • méthodes de mesures utilisées • caractéristiques des bâtiments • Plans complets • conclusions détaillées sous forme de tableau • suites à donner par le propriétaire ou l'exploitant <p><i>La distinctions entre les ensemble de locaux similaires mesurés et les locaux spécifique n'est pas détaillée. Les caractéristiques techniques des zones mesurés sont partiellement détaillées : les critères de fréquentation et d'activité des locaux ne sont pas référencés. Absence de photos des capteurs posés.</i></p>	8	8
AC ENVIRONNEMENT	<p><u>Rapport de dépistage d'ERP</u> <i>Adaptée, les éléments principaux d'appréciation sont bien présents dans le livrable</i> Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte du mesurage • référentiel réglementaire et normatif • caractéristiques des bâtiments • Plans complets • justification et caractérisation des zones homogènes • conclusions détaillées sous forme de tableau • suites à donner par le propriétaire ou l'exploitant <p><i>Le rapport comporte quelques imprécisions (tx inoccupation, conclusions pour chaque zone homogène sous forme de tableau)</i></p> <p><u>Rapport de mesurages des lieux de travail</u> <i>Adaptée mais des éléments importants d'appréciation sont insuffisamment détaillés dans le livrable</i> Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte du mesurage • référentiel réglementaire et normatif 	6	6

Candidat(s)	Analyse	Notation de 2 à 10	Notation pondérée sur 10
	<ul style="list-style-type: none"> • méthodes de mesures utilisées • caractéristiques des bâtiments • Plans complets • conclusions détaillées sous forme de tableau • suites à donner par le propriétaire ou l'exploitant <p>La distinctions entre les ensemble de locaux similaires mesurés et les locaux spécifique n'est pas détaillée.</p> <p>Les caractéristiques techniques des zones mesurés sont pas détaillées : les critères de fréquentation et d'activité des locaux ne sont pas référencés.</p> <p>Amalgame fait entre dépistage code de la santé publique et code du travail</p>		

SYNTHÈSE DE NOTATION - CRITÈRE TECHNIQUE

Synthèse des critères 1.1, 1.2, 1.3

Candidat(s)	Note du sous critère 1.1 sur 25	Note du sous critère 1.2 sur 10	Note du sous critère 1.3 sur 25	Notation pondérée Critère technique sur 60
PRESTARADON	18,5	7	17	42,5
APAVE EXPOITATION	17,5	4	14	35,5
AC ENVIRONNEMENT	19	6	12	37

CONCLUSION

Candidat proposé : Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise **PRESTARADON**

Pour un montant décomposé comme suit :

Montants forfaitaires portés au BPU de l'offre, avec maximum annuel de 50 000 € HT.

Montant du DQE indicatif : 3 810 € HT, soit 4 572 € TTC.

Montant du DQE masqué : 13 460 € HT, soit 16 152 € TTC

Je soussigné Pascal BERLAIMONT en ma qualité de Chargé de mission gestion active et durable du patrimoine immobilier du Pôle Direction des Moyens Généraux et du Patrimoine en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction de l'agent public »

Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal.

Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

A Alès, le 15 Octobre 2024

Le technicien

Signature :

Pascal BERLAIMONT
 chargé de mission
 Gestion Active
 Patrimoine Immobilier

Le Directeur

Signature :

Lionel ANDRÉ
 Directeur
 Moyens Généraux Patrimoine

Le Responsable de Département

Signature :

Valérie LORENZO
 Responsable
 Gestion Patrimoine Immobilier

Le Président d'Alès Agglomération
 1^{er} Adjoint de la Ville d'Alès
 Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENO

